

Quel sont mais droit et que puije demande

Par Visiteur
Bonjour je vous explique mon probleme j avais fais la connaissance d une personne sur le lieu ou je fais actuellement mon permis de conduire on a sympathiser elle venait chez moi pour discuter de s est probleme avec son compagnon defois j allais chez elle, tous aller bien. Elle avait meme passer deux nuit j ai mois tous aller bien je penser ,puis du jours au lendemain plus de nouvelle puis par hasard j ai remarqué que mon aliance avait disparu je sait pas si je les egarer ou si on me la voler en tous cas quand j ai essaye de contacter cette personne pour savoir s y elle ne savais rien sur la disparition de mon alliance et que j allais voir la police, sur ceux elle est venu m agresser devant chez moi j ai porter plainte contre elle et elle je supposse contre moi vu que je me suis pas laisser faire. L affaire va passer devant le tribunal qu elle sont mais droit et qu es qui peut m arriver merci d avance de vos conseil
Par Visiteur
Bonjour Madame,
J'aimerais avoir certaines précisions. Je ne comprends pas ce que vous entendez par " l'affaire va passer devant le tribunal"?
Cordialement
Par Visiteur
Bonjours et merci je me suis peut etre mal exprime quand j ai dit tribunal I affaire sera jugé devant la juridiction de proximité au tribunal d illkirch.C est une audience public.Je serai confronter contre la personne m ayant agresse,mais moi de mon cote je suis poursuivi pour les meme fais c est a dire violence bien que je n est fais que me defendre.J espere avoir repondu le plus clairement que risque t il de m arrive bien que je n est rien a me reprocher .Sachant que moi j ai un certificat du medecin.
Par Visiteur
Madame,
Est ce que votre médecin vous a fait un arrêt de travail ou non? Et si oui l'ITT était elle inférieure ou égale à huit jours? Cordialement
Par Visiteur
Ben vu que quand c est arrivée j etait au chomage donc a la recherche d un emploie donc le medecin ma juste examiner et fais un mot pour comme quoi j avait de legere blessure mais pas de itt naissesaire.
Par Visiteur
En partant du principe que la partie adverse a eu le même type de blessures, voire moins grave encore, vous encourrez toutes deux une amende maximale de 750 euros.
Cordialement
Par Visiteur

Pfff pas cool j espere pas en arrivé la mais merci quand meme.
Par Visiteur
C'est un peine maximale. Il appartiendra au juge de fixer le montant de l'amende au regard des circonstances. Plaidez la légitime défense. Bon courage pour la suite.
Cordialement
Par Visiteur
Je vous remercie de m avoir repondu si vite et clairement merci.
Par Visiteur
Merci à vous d'avoir fait appel à nous. Bon courage pour la suite.

Cordialement